

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/281 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE (PPE)

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le vingt-quatre novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ARMANET Guy à Mme SANTUCCI Anne-Laure
M. BARTOLI Paul-Marie à Mme ORSONI Delphine
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier
M. MONDOLONI Jean-Martin à Mme COMBETTE Christelle
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
M. PARIGI Paulu Santu à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme PROSPERI Rosa à Mme GUISEPPI Julie
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ROSSI José
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
M. TATTI François à M. CHAUBON Pierre

ETAIENT ABSENTES : Mmes

MURATI-CHINESI Karine, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 52,

VU la motion déposée par M. Michel STEFANI au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

APRES avis de la de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOPTE, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) doit reposer sur un calendrier relativement précis,

CONSIDERANT que cette exigence se pose particulièrement pour l'approvisionnement en gaz naturel de la Corse à l'horizon 2023,

CONSIDERANT que pour tenir ce délai de six années, la réalisation des études préparatoires financées par la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), est indispensable,

CONSIDERANT que le cahier des charges de ces études techniques et économiques devait être présenté à l'Assemblée de Corse en juillet,

CONSIDERANT qu'à partir de cette étape, les études pourront être effectuées,

CONSIDERANT alors que dans le même temps, l'appel à manifestation d'intérêt devait être lancé, de même que la mission d'inspection concernant les deux ouvrages industriels,

CONSIDERANT que ces deux dernières étapes devraient aboutir fin 2016,

CONSIDERANT que le schéma retenu est en trois points :

- La réalisation de la barge et l'implantation face à la côte orientale ;
- La réalisation de l'ouvrage d'aménée jusqu'aux centrales de Lucciana et d'Ajaccio ;
- La réalisation de la nouvelle centrale d'Ajaccio et sa mise en service, donc en 2023 directement au gaz.

CONSIDERANT que l'enchaînement de ce calendrier serait entravé et l'ambition affichée, que nous partageons, serait relativement remise en cause, avec le risque de sortir du délai de 2023,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à connaître l'état d'avancement et les dispositions prises en ce qui concerne le calendrier et les études relatives à ce projet déterminant pour la Corse et son développement, conformément aux objectifs de développement écologique ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 novembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI